

MCO-SD-1984
SS25/Sonic
414 5133 00

SONIC

**MANUEL DU
CONDUCTEUR**

1984

414 5133 00

modèle _____

no. d'identification _____

date de l'achat _____

expiration de la garantie _____

Faire remplir par le concessionnaire au moment de la vente

ESTAMPILLE DU CONCESSIONNAIRE

SERVICE APRÈS-VENTE
BOMBARDIER INC.
VALCOURT, QUÉBEC
CANADA, JOE 2LO



Les marques de commerce suivantes
sont des marques de Bombardier Inc.

BOMBARDIER	EVEREST	MOTO-SKI
SKI-DOO	CITATION	FUTURA
ALPINE	OLYMPIQUE	SPIRIT
BLIZZARD	T'NT	NUVIK
CARRY-BOOSE	SKANDIC	MIRAGE
ÉLAN	NORDIK	SUPER SONIC
ÉLITE	SAFARI*	ULTRA SONIC
GRAND PRIX SPÉCIAL		SONIC

AVANT-PROPOS

Ce Manuel du conducteur ainsi que le "Guide de sécurité pour le motoneigiste" ont pour but d'aider le conducteur de motoneige à se familiariser avec son véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien, et de lui fournir de précieux conseils au regard d'une conduite sûre. Chacun de ces manuels devrait être gardé en permanence dans le véhicule.

Pour toute question concernant la garantie et ses applications, veuillez consulter la section "Questions les plus fréquentes", ou adressez-vous à votre concessionnaire.

Le présent manuel fait usage des symboles qui suivent.



AVERTISSEMENT: Avertit d'un risque de blessure.



ATTENTION: Avertit d'un risque d'endommagement du véhicule ou d'une pièce.



REMARQUE: Annonce une information supplémentaire.

Une bonne compréhension des informations données dans ce manuel permettra au conducteur d'utiliser son véhicule de façon adéquate.



AVERTISSEMENT: Les moteurs et pièces composantes identifiés dans ce manuel ne devraient pas être utilisés avec des produits autres que ceux mentionnés en page couverture de ce manuel.

La plupart des données sont imprimées à la fois en unités métriques et en unités ordinaires (système anglais). Dans les cas où il n'est pas nécessaire d'obtenir une grande précision, certains résultats de conversion sont complétés en chiffres ronds, pour plus de facilité.

Pour de plus amples informations sur l'entretien et la réparation, il est possible d'obtenir du fabricant un Manuel de réparation complet.

SÉCURITÉ SUR MOTONEIGE

Prenez toujours les précautions suivantes:

- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement avant de faire démarrer le moteur.
- Pour arrêter le moteur, actionnez l'interrupteur d'urgence, le capuchon coupe-circuit, ou coupez le contact avec la clé.
- Nettoyez le phare, le feu arrière et le feu d'arrêt, puis vérifiez leur fonctionnement.
- Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque la courroie d'entraînement, le garde-courroie et/ou le garde-poulie ne sont pas en place.
- Ne jamais mettre le moteur en marche lorsque la chenille n'est pas en contact avec le sol.
- Il est dangereux de mettre le moteur en marche lorsque le capot n'est pas en place.
- L'essence est un liquide inflammable, donc dangereux. Pour vous en servir, choisissez un endroit bien aéré et arrêtez le moteur. Ne fumez pas. Tenez loin de la flamme nue et des étincelles. Si vous décelez des émanations d'essence, vous devrez en déterminer la cause immédiatement et remédier à cette situation.
- Maintenez toujours votre véhicule en parfait état.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler sur l'asphalte, la terre battue ou autres surfaces abrasives. Il en résulte une usure excessive des pièces.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et des états.
- N'installez que des pièces de rechange standard et jamais de plaques pour augmenter l'écartement

des skis, de pare-chocs ou de porte-bagages, etc., car ces pièces pourraient compromettre la stabilité et la sûreté du véhicule. Évitez d'ajouter des accessoires qui modifieraient la forme de base du véhicule.

- Lorsque le véhicule doit demeurer à l'extérieur pour la nuit ou pour une longue période, il est recommandé de le protéger des intempéries en le recouvrant d'une bâche.
- Ne lubrifiez pas les câbles d'accélérateur et/ou de frein, ni leur gaine.
- N'effectuez que les opérations de lubrification et d'entretien décrites dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté.
- Le système de refroidissement du moteur ne donnant son plein rendement que lorsque le véhicule est en mouvement et qu'il circule sur la neige, il n'est pas recommandé de laisser tourner le moteur au ralenti pendant de longues périodes, ni de circuler sur surface glacée. Il pourrait en résulter des dommages au moteur.
- Pour déposer le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement, placer d'abord un chiffon sur le bouchon et laisser échapper la pression en dévissant partiellement le bouchon (1ère encoche). Ne jamais vider ni remplir le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

◆ AVERTISSEMENT: Si, lors de réparation ou de démontage, il y a lieu de déposer un contre-écrou de nylon, toujours le remplacer par un neuf. Serrer au couple recommandé dans le Manuel de réparation.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE TOUS LES PASSAGES MARQUÉS "ATTENTION" ET "AVERTISSEMENT" QUI SE TROUVENT DANS CE MANUEL ET SUR LE VÉHICULE.

CE MANUEL DOIT DEMEURER AVEC LE VÉHICULE AU MOMENT D'UNE REVENTE.

TABLE DES MATIÈRES

GARANTIE LIMITÉE 1984	4
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES	8
LISTE DES DISTRIBUTEURS	10
IDENTIFICATION DU VÉHICULE	11
COMMANDES Manette de l'accélérateur, manette du frein, interrupteur d'allumage, commutateur d'éclairage, interrupteur d'urgence, capuchon coupe-circuit, démarreur manuel, étrangleur, guidon ajustable, indicateur de vitesse, compte-tours, indicateur de température, témoin du feu de route, témoin du niveau d'huile, jauge électrique du niveau d'essence, ouverture du capot, levier du phare escamotable, coffret de rangement, porte-fusibles	12
RODAGE Rodage, révision - 10 heures, vérifications à effectuer	15
CARBURANT Type d'essence recommandé, type d'huile recommandé, système à injection d'huile	17
AVANT DE DÉMARRER Vérifications à effectuer	17
DÉMARRAGE Démarrage manuel, dernière vérification, démarrage d'urgence	18
LUBRIFICATION Fréquence, mécanisme de direction, essieu moteur, suspension à glissières, niveau d'huile du carter de chaîne, système à injection d'huile, valve rotative	19
ENTRETIEN Tableau, dépose du garde-courroie, dépose de la courroie d'entraînement, état de la courroie d'entraînement, courroie d'entraînement neuve, état du frein, réglage du frein, bougies, état de la suspension, réglage de la suspension, état de la chenille, tension et alignement de la chenille, poulie motrice, mécanisme de direction, réglage de la direction, attaches du silencieux, écrous de culasse, écrous du support moteur, réglage du carburateur, système à injection d'huile, système de refroidissement, visée du faisceau, remplacement des ampoules, inspection générale	22
REMISAGE Chenille, suspension, skis, commandes, carter de chaîne, poulie motrice, système de refroidissement, lubrification du moteur, réservoir et carburateur, châssis, inspection générale	30
MISE EN ORDRE Vérifications à effectuer	33
INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT	34
OUTILS	36
FICHE TECHNIQUE	37
SCHÉMA DE CÂBLAGE	39
GUIDE SI	40
CHANGEMENT D'ADRESSE OU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ	41

GARANTIE LIMITÉE 1984

1 - DURÉE

BOMBARDIER®INC., en tant que fabricant, garantit chaque motoneige SKI-DOO® 1984 vendue au détail, comme véhicule neuf et non utilisé, par un concessionnaire autorisé SKI-DOO pour:

- 12 mois consécutifs.

2 - CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant ladite période de garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer et/ou remplacer, à son choix, les pièces qui, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, présenteront une défectuosité de matériau et/ou de fabrication. Le remplacement par une pièce d'origine BOMBARDIER et/ou la réparation sera effectuée sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre, par un concessionnaire autorisé SKI-DOO.

3 - TOUT TRAVAIL SOUS GARANTIE SERA EFFECTUÉ À LA CONDITION SUIVANTE

Que le client présente au concessionnaire chargé du travail, la copie cartonnée de la Carte d'enregistrement de garantie BOMBARDIER qu'il a reçue du concessionnaire à l'achat de son véhicule.

4 - TRANSFERT

La présente garantie peut être transférée au(x) propriétaire(s) subséquent(s), pour le reste de sa durée, à partir de la date de la première vente.

5 - EXCLUSIONS — NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Les pièces endommagées par une usure normale, comme, entre autres:
 - courroies d'entraînement
 - glissières
 - bougies
 - ampoules
 - lisses de ski
- les pièces de rechange et/ou accessoires qui ne sont pas d'origine BOMBARDIER;
- les dommages résultant de l'installation de pièces autres que les pièces d'origine BOMBARDIER;
- les dommages causés par un manque à satisfaire aux règles d'entretien décrites dans le Manuel du conducteur, étant entendu que toutes les opérations d'entretien y compris les frais de main-d'oeuvre, le coût des pièces, les lubrifiants, les mises au point et/ou les réglages seront aux frais du client;
- une batterie humide;
- les véhicules conçus et/ou utilisés pour fins de compétition;
- tous les accessoires facultatifs installés sur la motoneige; tous les accessoires et pièces de rechange sont assujettis à leur garantie particulière, s'il en est;
- les dommages résultant d'un accident, d'un incendie ou d'autres événements fortuits, d'une mauvaise utilisation du véhicule, d'un abus ou d'une négligence;

-
- les dommages résultant de l'utilisation de la motoneige sur des surfaces autres que celles de neige;
 - les dommages résultant de modifications de la motoneige non approuvées par écrit par BOMBARDIER;
 - les pertes subies par le propriétaire comme, entre autres, les frais de transport, remorquage, appels téléphoniques, taxi, ou tous autres dommages indirects.

6 - GARANTIE DE LA BATTERIE:

- 12 mois consécutifs (divisés proportionnellement).

La garantie offrira pleine protection (100%) à partir de la date d'achat de la motoneige jusqu'au 30 avril suivant. Le reste de la période de 12 mois sera divisé proportionnellement comme suit:

- 50% du 30 avril au 1er décembre
- 40% du 1er décembre au 31 décembre
- 30% du 1er janvier à la fin de la garantie

Certains états ou certaines provinces n'admettent pas l'exclusion ou la limitation portant sur les dommages imprévus ou indirects; par conséquent cette limitation ou exclusion peut ne pas s'appliquer.

7 - GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES

La présente garantie confère des droits spécifiques à son titulaire, lequel peut également avoir d'autres droits juridiques, variables d'un état à l'autre, ou d'une province à l'autre. Là où elle s'applique, la présente garantie remplace expressément toute autre garantie légale ou contractuelle, expresse ou implicite de BOMBARDIER INC., ses distributeurs et/ou ses concessionnaires autorisés, y compris toute garantie d'accommodement pour quelque raison que ce soit; autrement, la durée de la garantie implicite se limite à la durée de la présente garantie. Toutefois, certains états ou certaines provinces n'admettant aucune limite quant à la durée d'une garantie implicite, la limitation ci-avant peut ne pas s'appliquer.

Nul n'est autorisé à modifier, verbalement ou par écrit, la présente garantie ni à offrir une autre garantie que la présente. Dans le cas où cette indication ne serait pas respectée, ni BOMBARDIER ni aucune autre personne, ne pourra être tenue responsable de modifications apportées à la présente garantie.

8 - FACE À UN PROBLÈME

Face à un problème d'entretien ou à quelqu'autre difficulté, nous vous suggérons:

1. d'essayer de résoudre le problème avec votre concessionnaire ou son gérant de service;
2. si le concessionnaire ne peut résoudre le problème, d'écrire à votre distributeur régional (voir "Liste des distributeurs" dans le Manuel du conducteur);
3. si votre cas n'est toujours pas réglé, de nous écrire finalement à:

Bombardier Inc.
Département de Service
Division des produits récréatifs
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2LO

Février 1983
Bombardier Inc.
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2LO

®* Marques de commerce de Bombardier Inc.

GARANTIE LIMITÉE 1984

1 - DURÉE

BOMBARDIER®INC., en tant que fabricant, garantit chaque motoneige MOTO-SKI® 1984 vendue au détail, comme véhicule neuf et non utilisé, par un concessionnaire autorisé MOTO-SKI pour:

- 12 mois consécutifs.

2 - CE QUE BOMBARDIER FERA

Pendant ladite période de garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer et/ou remplacer, à son choix, les pièces qui, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, présenteront une défectuosité de matériau et/ou de fabrication. Le remplacement par une pièce d'origine BOMBARDIER et/ou la réparation sera effectuée sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre, par un concessionnaire autorisé MOTO-SKI.

3 - TOUT TRAVAIL SOUS GARANTIE SERA EFFECTUÉ À LA CONDITION SUIVANTE

Que le client présente au concessionnaire chargé du travail, la copie cartonnée de la Carte d'enregistrement de garantie BOMBARDIER qu'il a reçue du concessionnaire à l'achat de son véhicule.

4 - TRANSFERT

La présente garantie peut être transférée au(x) propriétaire(s) subséquent(s), pour le reste de sa durée, à partir de la date de la première vente.

5 - EXCLUSIONS — NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

- Les pièces endommagées par une usure normale, comme, entre autres:
 - courroies d'entraînement
 - glissières
 - bougies
 - ampoules
 - lisses de ski
- les pièces de rechange et/ou accessoires qui ne sont pas d'origine BOMBARDIER;
- les dommages résultant de l'installation de pièces autres que les pièces d'origine BOMBARDIER;
- les dommages causés par un manque à satisfaire aux règles d'entretien décrites dans le Manuel du conducteur, étant entendu que toutes les opérations d'entretien y compris les frais de main-d'oeuvre, le coût des pièces, les lubrifiants, les mises au point et/ou les réglages seront aux frais du client;
- une batterie humide;
- les véhicules conçus et/ou utilisés pour fins de compétition;
- tous les accessoires facultatifs installés sur la motoneige; tous les accessoires et pièces de rechange sont assujettis à leur garantie particulière, s'il en est;
- les dommages résultant d'un accident, d'un incendie ou d'autres événements fortuits, d'une mauvaise utilisation du véhicule, d'un abus ou d'une négligence;

-
- les dommages résultant de l'utilisation de la motoneige sur des surfaces autres que celles de neige;
 - les dommages résultant de modifications de la motoneige non approuvées par écrit par BOMBARDIER;
 - les pertes subies par le propriétaire comme, entre autres, les frais de transport, remorquage, appels téléphoniques, taxi, ou tous autres dommages indirects.

6 - GARANTIE DE LA BATTERIE:

- 12 mois consécutifs (divisés proportionnellement).

La garantie offrira pleine protection (100%) à partir de la date d'achat de la motoneige jusqu'au 30 avril suivant. Le reste de la période de 12 mois sera divisé proportionnellement comme suit:

- 50% du 30 avril au 1er décembre
- 40% du 1er décembre au 31 décembre
- 30% du 1er janvier à la fin de la garantie

Certains états ou certaines provinces n'admettent pas l'exclusion ou la limitation portant sur les dommages imprévus ou indirects; par conséquent cette limitation ou exclusion peut ne pas s'appliquer.

7 - GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES

La présente garantie confère des droits spécifiques à son titulaire, lequel peut également avoir d'autres droits juridiques, variables d'un état à l'autre, ou d'une province à l'autre. Là où elle s'applique, la présente garantie remplace expressément toute autre garantie légale ou contractuelle, expresse ou implicite de BOMBARDIER INC., ses distributeurs et/ou ses concessionnaires autorisés, y compris toute garantie d'accommodement pour quelque raison que ce soit; autrement, la durée de la garantie implicite se limite à la durée de la présente garantie. Toutefois, certains états ou certaines provinces n'admettant aucune limite quant à la durée d'une garantie implicite, la limitation ci-avant peut ne pas s'appliquer.

Nul n'est autorisé à modifier, verbalement ou par écrit, la présente garantie ni à offrir une autre garantie que la présente. Dans le cas où cette indication ne serait pas respectée, ni BOMBARDIER ni aucune autre personne, ne pourra être tenue responsable de modifications apportées à la présente garantie.

8 - FACE À UN PROBLÈME

Face à un problème d'entretien ou à quelque autre difficulté, nous vous suggérons:

1. d'essayer de résoudre le problème avec votre concessionnaire ou son gérant de service;
2. si le concessionnaire ne peut résoudre le problème, d'écrire à votre distributeur régional (voir "Liste des distributeurs" dans le Manuel du conducteur);
3. si votre cas n'est toujours pas réglé, de nous écrire finalement à:

Bombardier Inc.
Département de Service
Division des produits récréatifs
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2LO

Février 1983
Bombardier Inc.
Valcourt, Québec, Canada, JOE 2LO

®* Marques de commerce de Bombardier Inc.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

Q: Pourquoi ma motoneige doit-elle être enregistrée? Car en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

R: Votre garantie est valide chez n'importe quel concessionnaire autorisé du produit en question. La carte d'enregistrement constitue l'élément clé fournissant au concessionnaire tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour remplir les formules de réclamation sous garantie. Les informations qu'elle contient servent également à communiquer aux clients un éventuel rappel sécuritaire.

Q: J'ai acheté ma motoneige dans la province de Québec, mais c'est en Ontario que je l'utilise. Est-ce que le concessionnaire de ma région en Ontario peut accepter d'effectuer sur ma motoneige les travaux couverts par la garantie?

R: Oui, n'importe quel concessionnaire en Amérique du Nord peut effectuer les réparations couvertes par la garantie, à condition que le client lui présente sa Carte d'enregistrement de garantie.

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de ma motoneige?

R: Dans le Manuel du conducteur.

Q: Est-ce que la garantie peut devenir nulle si je n'utilise ou n'entretiens pas ma motoneige neuve exactement comme l'indique le Manuel du conducteur?

R: La garantie d'une motoneige neuve ne peut devenir nulle. Toutefois, si un bris ou une panne surviennent à la suite d'une utilisation ou d'un entretien non conformes au Manuel du conducteur, CE bris ou CETTE panne ne seront pas couverts par la garantie. Il en va de même des opérations de mise au point effectuées par le client, comme le réglage de l'allumage, du carburateur, de l'injection d'huile et/ou du mélange d'huile.

Q: Pourriez-vous donner quelques exemples d'usage anormal, de négligence ou d'abus?

R: Ce sont là des termes généraux dont le sens, dans bien des cas, se recoupe. Pour être plus précis et concret, mentionnons les exemples suivants: fonctionnement du véhicule jusqu'à épuisement d'huile, bris de la chaîne dû à un manque de lubrification, bris d'une pièce dû à une utilisation du véhicule alors qu'une autre pièce était cassée ou endommagée, etc. Pour toute question relative au fonctionnement ou à l'entretien de votre véhicule, bien vouloir consulter votre concessionnaire.

Q: Quels sont les frais qui reviennent au client pendant la période de garantie?

R: Tous les frais provenant de l'entretien normal du véhicule, des réparations non couvertes par la garantie, d'accidents, de collisions, de même que le coût de l'huile et des bougies, ainsi que les dommages indirects, comme le stipule la garantie.

Q: Les pièces de rechange d'origine Bombardier utilisées lors de réparations sous garantie sont-elles couvertes par la garantie?

R: Oui, toute pièce d'origine Bombardier installée lors d'une réparation sous garantie par un concessionnaire autorisé est couverte jusqu'à expiration de la garantie du véhicule.

Q: Si je vends ma motoneige pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la période de garantie?

R: Oui, pourvu que le véhicule ait déjà été enregistré auprès du fabricant. Il faut, de plus, que la carte de transfert de propriété qui se trouve à la fin de ce manuel, soit remplie et expédiée à Bombardier Inc.

Q: Comment puis-je obtenir de l'aide, advenant un problème?

R: Votre concessionnaire et Bombardier Inc. sont particulièrement soucieux de votre satisfaction, en tant qu'acheteur d'un produit Bombardier. Normalement tout problème qui pourrait survenir relativement à l'achat ou à l'utilisation de votre motoneige sera réglé par la division du Service ou celle des Ventes, chez votre concessionnaire. Toutefois, il est bien évident qu'en dépit des meilleures intentions de chaque personne en cause, certains malentendus peuvent parfois se produire. Ainsi, en cas de problème qui n'aurait pas été résolu à votre satisfaction, nous vous suggérons de discuter de votre problème avec un des gérants chez votre concessionnaire. Il arrive souvent que les plaintes résultent d'un problème de communication et l'un des gérants saura alors régler promptement la question. Si le problème a déjà été soumis au gérant des ventes ou au gérant de service, contacter le concessionnaire lui-même ou le gérant général.

LISTE DES DISTRIBUTEURS

DISTRIBUTEURS CANADIENS

BOMBARDIER INC.
DISTRIBUTEUR DE L'EST DU CANADA
Division Atlantique
C.P. 670
Shediac, Nouveau-Brunswick, E0A 3G0
(506) 386-6117
**Îles-de-la-Madeleine, Nouvelle-Écosse,
Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard**

Division Québec
1350 Boulevard Nobel
Boucherville, Québec, J4B 1A1
(514) 655-6121
Province de Québec

Division de l'Ontario
230 Bayview Drive
Barrie, Ontario, L4N 4Y8
(705) 728-8600
Province de l'Ontario

BROOKS EQUIPMENT LIMITED
1616 King Edward Street
C P Box 985
Winnipeg, Manitoba, R3C 2V8
(204) 633-7247
**Colombie Britannique, Manitoba,
Saskatchewan, Alberta, Yukon**

CHARLES R BELL LIMITED
Terre-Neuve, Labrador
Bureaux
- Riverside Drive
C P 1050
Corner Brook, Terre-Neuve, A2H 6J3
(709) 634-3533
- 81 Kenmount Road
C.P. 8127
St-Jean, Terre-Neuve, A1B 3N1
(709) 722-6700

COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON
165 Boulevard Hymus
Pointe-Claire, Québec, H9R 1G2
(514) 697-8500
**Territoires du Nord-Ouest, District de Franklin,
Keewatin**

DISTRIBUTEURS AMÉRICAINS

BOMBARDIER CORPORATION
Tous les états (sauf Alaska)
BUREAUX DE SERVICE
- C P. 670
Shediac, Nouveau-Brunswick, E0A 3G0
(506) 386-6117

- 4505 West Superior Street
C P 6106
Duluth, Minnesota 55806
(218) 628-2881

- C P. 1569
Idaho Falls, Idaho, 83401
(208) 529-9510

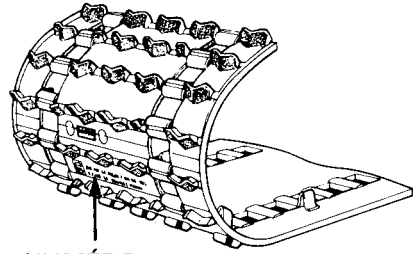
BUREAU NATIONAL DES VENTES
- O'Hare Lake Plaza
2350 Devon Avenue
Suite 150
Des Plaines, Illinois 60018
(312) 298-9540

MILLER EQUIPMENT AND RECREATIONAL
CENTER
1049 Whitney Road
Anchorage, Alaska 99501
(907) 274-9513
Alaska

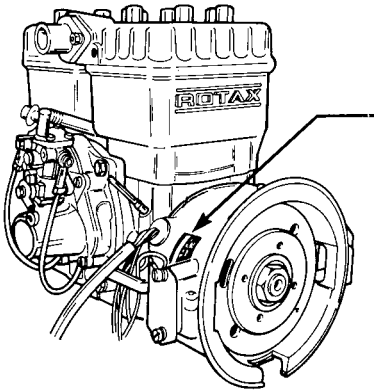
IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre motoneige (moteur, chenille, châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation à la garantie ou si votre véhicule était volé.

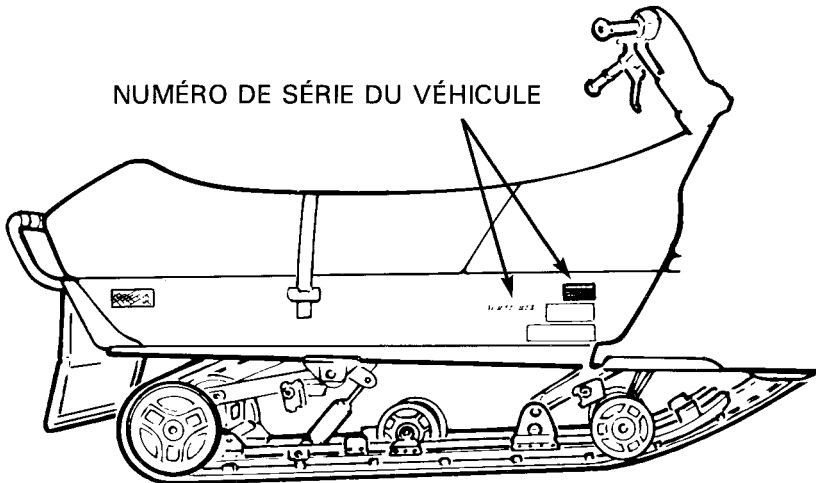
C'est pourquoi, nous vous indiquons la façon de retrouver facilement les numéros de série dont vous pouvez avoir besoin.



NUMÉRO
DE SÉRIE
DE LA CHENILLE



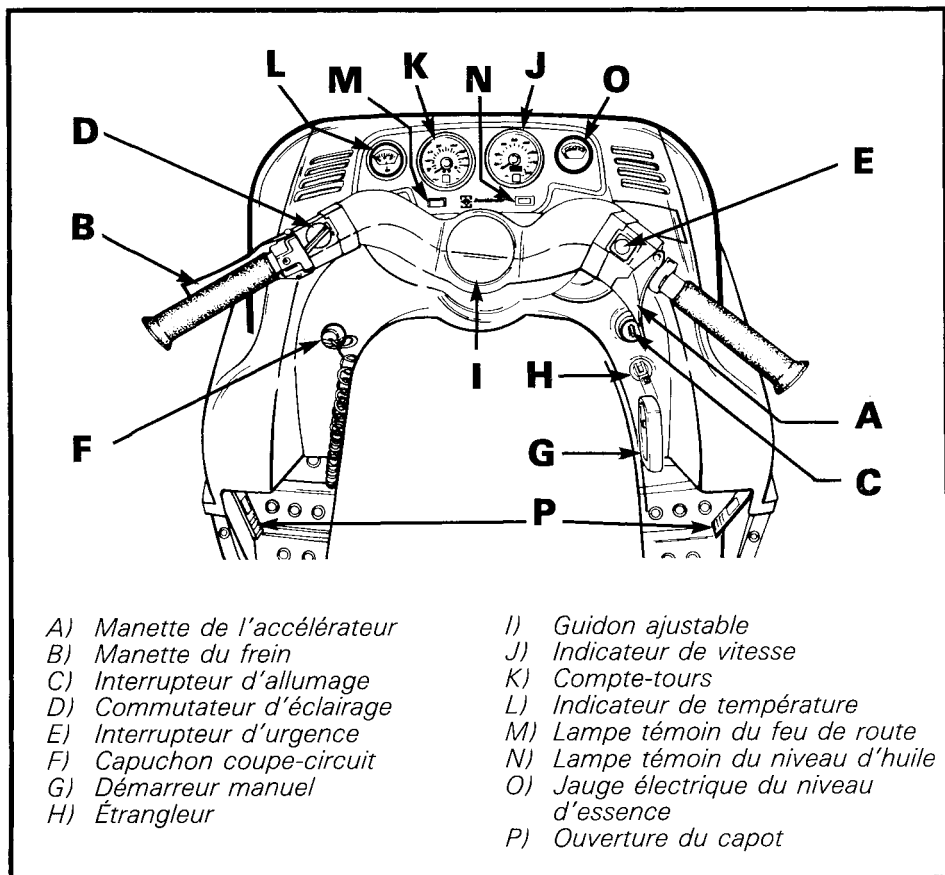
NUMÉRO
DE SÉRIE
DU MOTEUR



NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

○ **REMARQUE:** Il est fortement recommandé de noter les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances. Cette précaution s'avérerait sûrement des plus utiles en cas de vol.

COMMANDES



- A) Manette de l'accélérateur
- B) Manette du frein
- C) Interrupteur d'allumage
- D) Commutateur d'éclairage
- E) Interrupteur d'urgence
- F) Capuchon coupe-circuit
- G) Démarreur manuel
- H) Étrangleur

- I) Guidon ajustable
- J) Indicateur de vitesse
- K) Compte-tours
- L) Indicateur de température
- M) Lampe témoin du feu de route
- N) Lampe témoin du niveau d'huile
- O) Jauge électrique du niveau d'essence
- P) Ouverture du capot

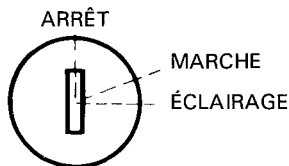
A) Manette de l'accélérateur

Fixée à la poignée droite du guidon. Le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue en fonction de la pression exercée sur la manette de l'accélérateur. Le moteur revient automatiquement au ralenti dès que l'on relâche la manette.

B) Manette du frein

Fixée à la poignée gauche du guidon. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette, au type de terrain et à son recouvrement de neige.

C) Interrupteur d'allumage



Interrupteur à 3 positions. Pour faire démarrer le moteur, tourner la clé vers la droite (position "MARCHÉ"). Pour arrêter le moteur, tourner vers la gauche (position "ARRÊT").

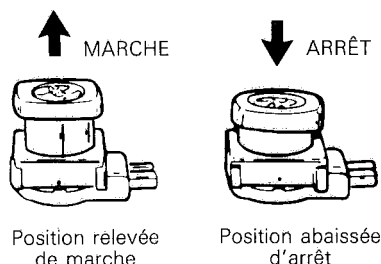
Pour allumer les feux, tourner la clé à la position "ÉCLAIRAGE" (moteur en marche).

D) Commutateur d'éclairage

Le commutateur permet d'orienter le faisceau vers le haut (feu de route) ou vers le bas (feu de croisement).

E) Interrupteur d'urgence

Pour arrêter le moteur en cas d'urgence, pousser le bouton en position abaissée d'arrêt et appliquer simultanément les freins. Pour que le moteur démarre, le bouton doit être en position relevée.



Dès la première sortie, le conducteur devrait se familiariser avec ce dispositif en l'actionnant à plusieurs reprises. Il développera ainsi un réflexe qui lui sera très utile en cas d'urgence.

◆ **AVERTISSEMENT:** Si le dispositif a été actionné dans une situation d'urgence, il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.

F) Capuchon coupe-circuit

Rattacher la corde du dispositif au conducteur (par exemple au poignet). Bien enfoncer le capuchon sur son réceptacle avant de faire démarrer le moteur.

En cas d'urgence, retirer le capuchon de son réceptacle et le moteur s'arrêtera automatiquement.

○ **REMARQUE:** Le capuchon doit toujours être bien en place pour que le moteur fonctionne.

◆ **AVERTISSEMENT:** Si le capuchon coupe-circuit a été actionné pour cause d'urgence, il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.

G) Démarreur manuel

Dispositif à rebobinage automatique, placé à droite sur le tableau de bord. Pour faire démarrer le moteur, tirer la poignée.

H) Étrangleur

Soulever le levier pour engager l'étrangleur.

Toujours utiliser l'étrangleur pour faire démarrer le moteur lorsqu'il est froid. L'emploi en est cependant inutile lorsque le moteur est encore chaud.

I) Guidon ajustable

- Déposer le coussinet de sécurité.
- Desserrer les quatre (4) boulons du guidon.
- Régler le guidon à la position désirée.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas régler le guidon à une position trop élevée afin d'éviter que la manette de frein ne vienne en contact avec le pare-brise, dans les virages.

- Le fixer en place en serrant les quatre (4) boulons à 26 N•m (19 lb•pi).
- Réinstaller le coussinet de sécurité.

J) Indicateur de vitesse

Dispositif relié directement à l'essieu moteur. Cadran à lecture directe qui indique la vitesse du véhicule.

Un odomètre enregistre la distance totale parcourue en kilomètres.

K) Compte-tours

Cadran à lecture directe qui indique le nombre de tours/minute du moteur.

▼ ATTENTION: Le compte-tours est protégé par un fusible. S'il cesse de fonctionner, vérifier ce fusible et le remplacer s'il y a lieu. N'utiliser que des fusibles de 0.1 ampère, sinon le compte-tours sera endommagé.

L) Indicateur de température

L'indicateur donne la température du liquide de refroidissement du moteur. La température normale de fonctionnement est de 50°C (120°F), mais peut varier selon les conditions de conduite. Si, toutefois, la température dépasse 95°C (200°F), ralentir et circuler dans la neige poudreuse ou arrêter le moteur sans délai.

◆ AVERTISSEMENT: Lors de la dépose du bouchon du réservoir de liquide de refroidissement, toujours laisser échapper la pression en plaçant un chiffon sur le bouchon et en le dévissant partiellement (1ère encoche). Sinon, il pourrait s'ensuivre une perte de liquide et peut-être des brûlures graves.

M) Lampe témoin du feu de route

Dispositif qui s'allume lorsque le phare est à la position du feu de route.

N) Lampe témoin du niveau d'huile

Dispositif qui s'allume lorsque le niveau d'huile à injection est bas. Vérifier le niveau et refaire le plein le plus tôt possible.

▼ ATTENTION: Ne pas faire fonctionner le moteur jusqu'à épuisement de la réserve d'huile; il en subirait de graves dommages.

Lorsqu'une pression est exercée sur la manette du frein, la lampe témoin du niveau d'huile devrait s'allumer. Sinon, remplacer son ampoule.

P) Ouverture du capot

Tirer les attaches vers le bas pour décrocher le capot du dispositif d'ancrage.

○ REMARQUE: Soulever doucement le capot jusqu'à ce que le dispositif de retenue le maintienne ouvert.

◆ AVERTISSEMENT: Il est dangereux de mettre le moteur en marche lorsque le capot n'est pas en place, fermé ou attaché.

Coffret de rangement

Placé sous le capot. Pour y accéder, basculer ce dernier. Le meilleur endroit pour remiser les bougies, la trousse de premiers soins, la lampe de poche, etc.

O) Jauge électrique du niveau d'essence

La jauge électrique est située dans le tableau de bord et permet d'observer le niveau d'essence pendant la conduite du véhicule.

Porte-fusibles

Le compte-tours est protégé par un fusible de 0.1 ampère. Le porte-fusible se trouve sous le capot, près du compte-tours. Si ce dernier cesse de fonctionner, vérifier l'état du fusible et le remplacer au besoin.

RODAGE

Rodage

Les moteurs Bombardier-Rotax doivent subir une période de rodage avant de fournir leur puissance maximale. Pendant cette période de rodage (10 à 15 heures de marche), le régime du moteur ne doit pas dépasser les 3/4 de sa puissance nette. Cependant, bien qu'il faille éviter de maintenir une vitesse élevée et de surchauffer le véhicule, il est recommandé de soumettre un moteur en cours de rodage à quelques accélérations vigoureuses ainsi qu'à de fréquentes variations de régime.

▼ **ATTENTION: Déposer et nettoyer les bougies après le rodage du moteur.**

○ **REMARQUE:** Une courroie d'entraînement neuve doit subir un rodage de 15-25 km (10-15 milles)


Révision - 10 Heures

Dans un mécanisme, toute pièce de précision doit faire l'objet d'une vérification périodique. Il en va de même pour une motoneige. C'est pourquoi nous vous recommandons de faire réviser votre véhicule par votre concessionnaire, et ce, à la première de ces deux éventualités: après les 10 premières heures d'utilisation ou 30 jours après l'achat.

Par la même occasion, vous pourrez discuter avec votre concessionnaire de toutes les questions auxquelles vous ne trouvez pas de réponse.

Souvenez-vous qu'il est plus facile d'effectuer dès ce moment les réglages ou les modifications qui s'imposent, que de continuer à utiliser votre motoneige jusqu'à ce qu'un bris ou une panne se manifeste.

Cette vérification est laissée aux frais du client.

VÉRIFICATIONS À EFFECTUER	
Réglage de l'allumage	
État des bougies (enlever et nettoyer)	
Réglage du carburateur	
Réglage de la pompe à injection d'huile	
Écrous de culasse	
Écrous du support moteur	
Attaches du silencieux	
Niveau d'huile du carter de chaîne	
Niveau d'huile du système d'injection	
Niveau d'huile de la valve rotative	
Niveau du liquide de refroidissement	
Fonctionnement du frein et état des garnitures	
Alignement des skis (état des lisses)	
Bras de direction, resserrer à 60 N•m (45 lb-pi)	
Boulons du guidon, resserrer à 26 N•m (19 lb-pi)	
Alignement des poulies et état de la courroie d'entraînement	
État, tension et alignement de la chenille	
Lubrification (direction, suspension, essieu moteur)	
Circuit électrique (raccords desserrés, fils dénudés, isolant endommagé); serrage des écrous, des boulons, et des raccords	
Fonctionnement du système d'éclairage (phare, feu d'arrêt, etc.), de l'interrupteur d'urgence et du capuchon coupe-circuit.	

Il est recommandé de faire signer le concessionnaire à la suite de cette vérification.

Date de la révision

Signature du concessionnaire

CARBURANT

Type d'essence recommandé

Utiliser de l'essence ordinaire avec ou sans plomb.

▼ **ATTENTION:** Ne jamais modifier les proportions recommandées ni employer d'autres carburants, comme le naphte, le méthane, le gasohol, etc...

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit stationner dans un endroit chaud. L'essence aurait alors tendance à se dilater et à déborder du réservoir. Toujours essuyer l'essence répandue sur le véhicule.

Type d'huile recommandé

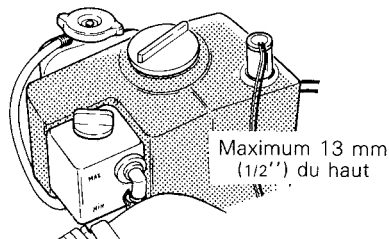
Utiliser l'huile à injection Bombardier pour motoneige vendue par nos concessionnaires (N/P 496 0133 00 - 1 litre). Ce type d'huile demeure fluide même à des températures aussi basses que -40°C (-40°F).

S'il est impossible d'obtenir de l'huile à injection Bombardier pour motoneige utiliser l'huile à motoneige Bombardier 50:1.

▼ **ATTENTION:** Ne jamais utiliser de l'huile minérale ordinaire ni de l'huile à moteur hors-bord.

Système à injection d'huile

Toujours maintenir un niveau suffisant d'huile à injection Bombardier pour motoneige dans le réservoir d'huile du système à injection.



▼ **ATTENTION:** Vérifier le niveau et remplir au besoin, lors de chaque plein d'essence.

○ **REMARQUE:** Pour assurer une meilleure protection pendant la période de rodage du moteur, ajouter 450 ml (16 oz) d'huile à injection Bombardier pour motoneige, lors du premier plein d'essence.

AVANT DE DÉMARRER

Vérifications à effectuer:

- ACTIONNER LA MANETTE DE L'AC-CÉLÉRATEUR À QUELQUES REPRISES pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement au ralenti dès qu'on la relâche.
- Vérifier le niveau d'essence.
- S'assurer que les skis et la chenille n'ont pas gelé au sol et que la direction fonctionne adéquatement.
- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon.
- Vérifier le niveau d'huile du système d'injection.
- Vérifier le niveau d'essence.
- Vérifier le niveau du liquide de refroidissement. Celui-ci devrait arriver à 19-25 mm (3/4-1 po) sous le goulot de remplissage. S'il en manque ou s'il faut remplir tout le système, utiliser une solution de 3 parties d'antigel dans 2 parties d'eau (60% d'antigel, 40% d'eau). (Voir le paragraphe "Système de refroidissement" de la section "Remisage".)

○ **REMARQUE:** Toujours utiliser un antigel à l'éthylène-glycol (contenant des inhibiteurs contre la corrosion) spécifiquement recommandé pour les moteurs en aluminium.

◆ **AVERTISSEMENT:** Avant de déposer le bouchon du réservoir de liquide de refroidissement toujours laisser échapper la pression en plaçant un chiffon sur le bouchon et en le dévissant partiellement (1ère encoche). Ne jamais vider ou remplir le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud. Sinon, il pourrait s'ensuivre une perte de liquide et peut-être même des brûlures graves.

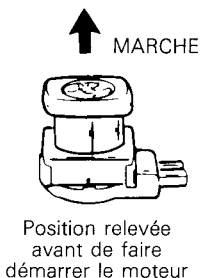
• S'assurer que la voie est complètement libre devant le véhicule.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes.

DÉMARRAGE

VÉRIFIER LE MÉCANISME DE L'ACCÉLÉRATEUR.

S'assurer que l'interrupteur d'urgence est à la position MARCHÉ.



S'assurer que le capuchon coupe-circuit est en place et que la corde en est rattachée au conducteur.

Engager l'étrangleur.

○ **REMARQUE:** Il n'est pas nécessaire d'utiliser l'étrangleur lorsque le moteur est encore chaud.

Démarrage manuel

Introduire la clé dans le contact et la tourner à la position MARCHÉ.

Tirer lentement la poignée du démarreur manuel jusqu'à ce qu'elle offre une résistance, puis tirer vigoureusement. Laisser la poignée revenir lentement à sa position initiale.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.

Dernière vérification

Avant toute promenade ou excursion, vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'urgence et du capuchon coupe-circuit. Remettre le moteur en marche.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont l'interrupteur d'urgence ou le capuchon coupe-circuit ne fonctionne pas. Pour arrêter le moteur, ramener la clé à "ARRÊT". Voir le concessionnaire immédiatement.

Laisser le moteur se réchauffer avant de rouler à haut régime.

Démarrage d'urgence

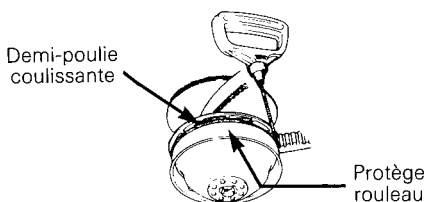
Si le câble du démarreur se rompt, faire démarrer le moteur avec le câble de secours.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, à moins d'une urgence. Faire réparer le véhicule dans le plus bref délai possible.

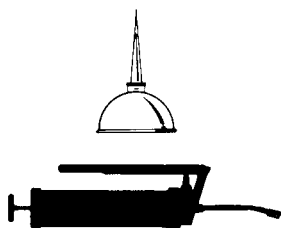
Attacher le câble de secours à la poignée du démarreur.

Déposer le garde-courroie et enrouler solidement le câble autour de la poulie motrice, entre la demi-poulie coulissante et le protège-rouleau. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle.

◆ **AVERTISSEMENT:** Pour faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, dans un cas d'urgence, ne pas faire de noeud à l'extrémité du câble de secours et ne pas réinstaller le garde-courroie.



LUBRIFICATION



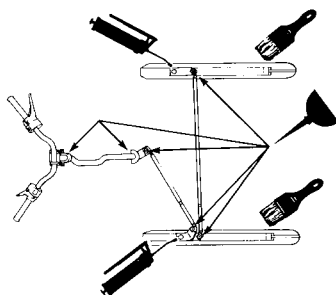
Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

Mécanisme de direction

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas lubrifier les câbles de l'accélérateur et/ou du frein, ni leurs gaines.

Lubrifier les jambes de ski et les boulons des coupleurs de ressort aux raccords de graissage jusqu'à ce que la graisse sorte aux joints. Enduire de graisse les coussinets des lames de ressort.

Huiler les joints à rotule et les douilles de la colonne de direction.

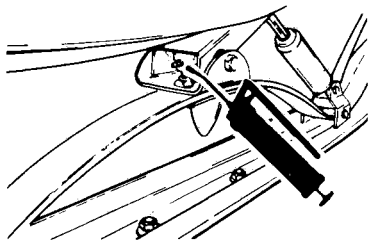


Fréquence

La sécurité, la durée et le bon fonctionnement de votre motoneige dépendent de son entretien. Dans la plupart des cas, une performance médiocre provient d'un mauvais entretien. Quelques minutes par semaine suffisent à garder votre motoneige en parfaite condition.

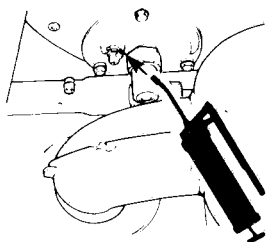
Lubrifier la direction et la suspension tous les mois ou après chaque période d'utilisation de 40 heures. Lubrifier plus fréquemment si le véhicule est utilisé sur neige fondante ou dans de rudes conditions.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer les opérations de lubrification conformément aux instructions contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté.

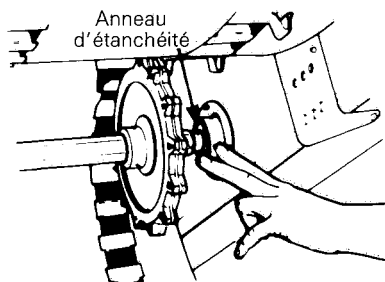


Essieu moteur

Lubrifier au raccord de graissage; se servir de graisse basse température.



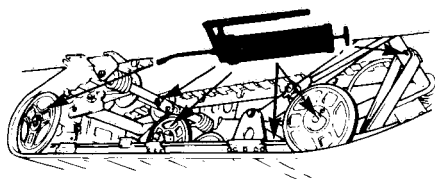
ATTENTION: Lors du graissage du roulement de l'essieu moteur, ne pas appliquer trop de graisse sinon l'anneau d'étanchéité sera éjecté de son logement. Vérifier la position de l'anneau d'étanchéité avec le doigt.



Suspension à glissières

Lubrifier les roues de support aux raccords de graissage jusqu'à ce que la graisse sorte aux joints. N'utiliser que de la graisse basse température.

Lubrifier aussi les bras avant et arrière aux raccords de graissage.

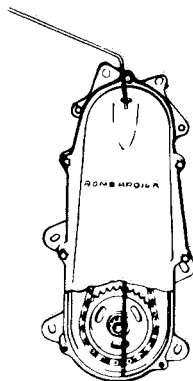


○ **REMARQUE:** Une aiguille spéciale le raccordé au pistolet-graisseur doit être utilisée pour lubrifier les roues de support.



Niveau d'huile du carter de chaîne

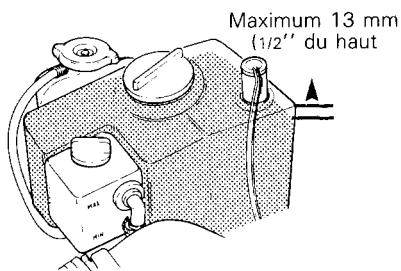
Enlever le bouchon de remplissage avec une clé à bougies et vérifier le niveau d'huile en se servant d'un bout de fil métallique comme jauge. Le niveau d'huile devrait être de 50-65 mm (2-2 1/2"). Refaire le plein au besoin.



○ **REMARQUE:** La capacité du carter est d'environ 200 ml (7 oz).

Système à injection d'huile

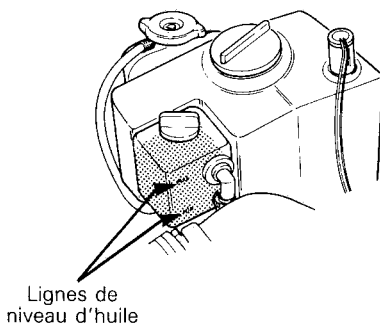
Toujours maintenir un niveau suffisant d'huile à injection Bombardier dans le réservoir à huile du système d'injection.



ATTENTION: Vérifier le niveau et remplir au besoin, lors de chaque plein d'essence.

Valve rotative

Vérifier fréquemment le niveau d'huile. Celui-ci doit se situer entre les lignes tracées sur le réservoir de plastique. Au besoin, refaire le plein en utilisant de l'huile pour motoneige Bombardier vendue par nos concessionnaires.



ENTRETIEN

Le tableau suivant indique quelles opérations vous ou votre concessionnaire devez effectuer, et à quels intervalles. En vous conformant aux recommandations qui sont faites dans cette section, vous vous assurerez de nombreuses années de loisirs agréables et peu coûteux avec votre motoneige.

AVERTISSEMENT: N'effectuer que les opérations d'entretien contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

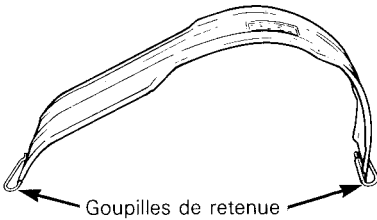
TABEAU D'ENTRETIEN				
	Cheque semaine ou tous les 240 km (150 mi)	Cheque mois ou tous les 800 km (500 mi)	Une fois par année ou tous les 3200 km (2000 mi)	Voir page (au besoin)
État de la courroie d'entraînement	●			23
État du frein	●			24
Réglage du frein		●		24
Bougies		●		24
État de la suspension		●		25
Réglage de la suspension	(au besoin)			25
État de la chenille		●		25
Tension et alignement de la chenille		●		25
Poulie motrice		●		26
Mécanisme de direction		●		27
Réglage de la direction		●		27
Attaches du silencieux		●		27
Écrous de culasse			●	27
Écrous du support moteur			●	28
Réglage du carburateur			●	28
État du filtre d'huile à injection		●		28
Réglage de la pompe d'injection d'huile			●	28
Système de refroidissement			●	29
Visée du faisceau du phare			●	29
Inspection générale		●		30

○ **REMARQUE:** Au regard d'un entretien adéquat, la révision consécutive aux dix premières heures d'utilisation du véhicule a une très grande importance.

Dépose du garde-courroie

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas faire démarrer le moteur lorsque le garde-courroie n'est pas en place.

1. Basculer le capot.
2. Retirer les deux goupilles de retenue.

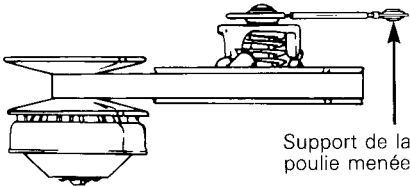


3. Soulever et déposer l'ensemble du garde-poulie.

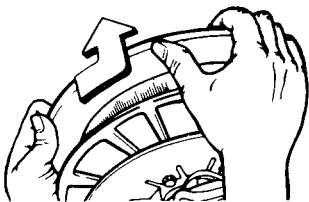
Dépose de la courroie d'entraînement

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais faire démarrer le moteur lorsque la courroie d'entraînement n'est pas en place.

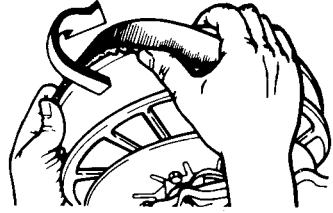
1. Déposer le garde-courroie.
2. Déverrouiller et soulever le support de la poulie menée.



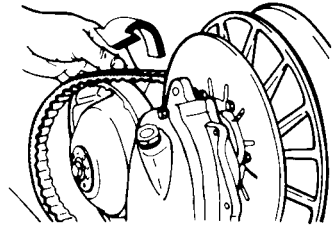
3. Ouvrir la poulie menée en tournant et poussant la demi-poulie coulissante; la maintenir ouverte.



4. Faire glisser la courroie par-dessus le rebord supérieur de la demi-poulie coulissante.



5. Faire glisser la courroie par-dessus la poulie motrice et la retirer du véhicule.



Inverser les opérations pour la réinstallation.

État de la courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilée ou usée de façon anormale (usure inégale, usure d'un seul côté, crampons manquants, matériau fendillé). L'usure anormale de la courroie peut provenir d'un mauvais alignement des poulies, d'un régime excessif alors que la chenille est gelée, de démarrages rapides sans réchauffement préalable, d'une poulie couverte d'ébarbures, d'huile sur la courroie ou d'une courroie de rechange tordue. Au besoin, voir le concessionnaire.

Vérifier la largeur de la courroie. Remplacer la courroie si sa largeur est inférieure à 32 mm (1 1/4 ").

Courroie d'entraînement neuve

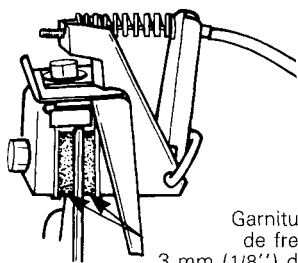
Après l'installation d'une courroie d'entraînement neuve, il est fortement recommandé d'observer une période de rodage de 25 km (15 milles).

○ **REMARQUE:** Toujours remiser une courroie de rechange de façon qu'elle conserve sa forme naturelle.

État du frein

L'efficacité du freinage est un facteur essentiel de sécurité. Ne jamais circuler sans s'être assuré du bon fonctionnement du mécanisme.

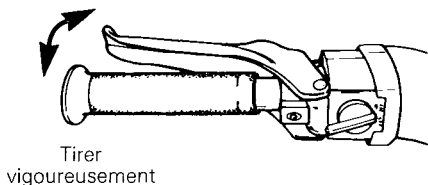
◆ **AVERTISSEMENT:** Remplacer les garnitures de frein si elles ont moins de 3 mm (1/8") d'épaisseur. Voir le concessionnaire pour le remplacement.



Garnitures de frein
3 mm (1/8") d'épaisseur, au moins

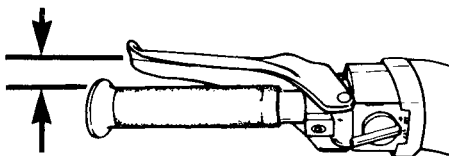
Réglage du frein

Le mécanisme de freinage est autoréglable. Pour obtenir une réaction de freinage plus rapide, tirer vigoureusement la manette du frein à quelques reprises; ceci actionnera le mécanisme de réglage automatique.



Tirer vigoureusement

Après le réglage, le freinage devrait être complet lorsque la manette du frein se trouve à environ 13 mm (1/2") de la poignée du guidon. Sinon, voir le concessionnaire.



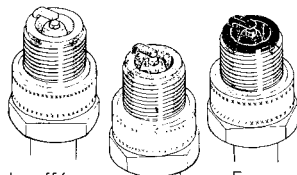
Environ 13 mm (1/2")

Bougies

Débrancher et enlever les bougies.

En vérifier l'état:

- bec brunâtre: fonctionnement normal (réglages des carburateurs degré thermique des bougies, etc; sont corrects)
- bec noir: mélange du ralenti et/ou de haute vitesse trop riches; rapport huile/essence inadéquat; bougies non conformes; fonctionnement prolongé au ralenti
- bec gris clair: mélange du ralenti ou de haute vitesse trop pauvre; bougies non conformes; rapport huile/essence inadéquat; fuite à un joint.



Surchauffée (gris clair)

Normale (brunâtre)

Encrassée (noir)

▼ **ATTENTION:** Si le moteur ne semble pas fonctionner normalement, consulter le concessionnaire.

À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifier l'écartement des bougies.

Remettre les bougies en place et les brancher.

État de la suspension

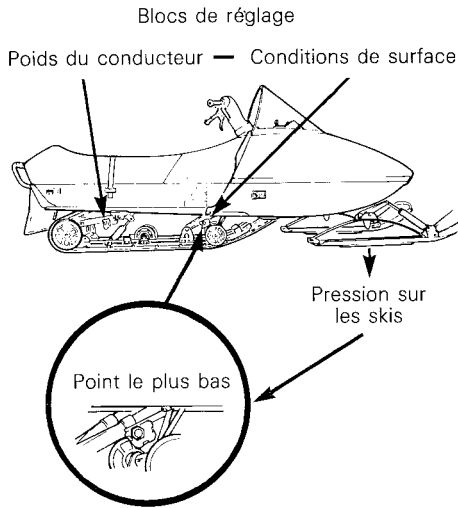
Vérifier l'état de toutes les pièces de la suspension, y compris: les glissières, ressorts, roues, etc.

○ **REMARQUE:** En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

Réglage de la suspension

La suspension est réglable; à l'avant pour les conditions de surface et à l'arrière, selon le poids du conducteur.

Se servir de la clé spéciale qui se trouve dans la trousse d'outils.



Lorsque les blocs de réglage avant sont au point le plus bas, le poids porte sur les skis.

En les réglant à la position la plus élevée, on déplace la pression des skis à la chenille. Les blocs arrière sont réglés en fonction des préférences du conducteur.

○ **REMARQUE:** Dans des conditions de neige profonde ou sur terrain montagneux, il est fortement recommandé de placer les blocs de réglage avant à la position la plus élevée.

▼ **ATTENTION:** Prendre soin de tourner les blocs de réglage de gauche dans le sens des aiguilles d'une montre; ceux de droite dans le sens contraire. À chaque réglage, les blocs gauches et droits doivent être placés à la même hauteur.

État de la chenille

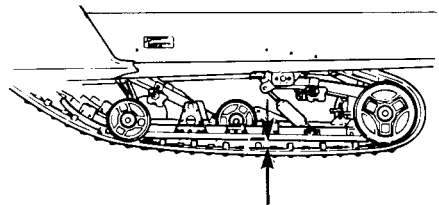
Soulever l'arrière du véhicule. Le moteur arrêté, tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas usée ou fendillée, que les fibres ne sont pas à découvert, qu'il ne manque aucun segment protecteur ou guide et/ou qu'ils ne sont pas endommagés. Dans le cas contraire, voir le concessionnaire pour qu'il les remplace.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont la chenille est coupée, déchirée ou endommagée.

Tension et alignement de la chenille

Tension:

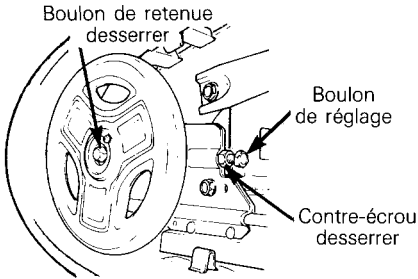
Soulever l'arrière du véhicule et l'appuyer sur un support. Laisser la suspension se détendre normalement. Voir s'il y a de 9.5 mm (3/8") à 13 mm (1/2") de jeu entre la glissière et le rebord intérieur du bas de la chenille, lorsqu'une pression de 2.95 kg (6.5 lb) est exercée sur la chenille. S'il y a trop de jeu, la chenille frottera sur le châssis.



9.5 à 13 mm (3/8 à 1/2")

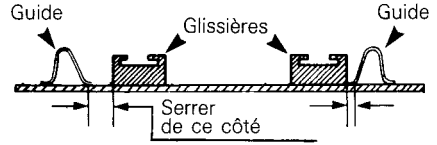
ATTENTION: Une tension excessive occasionnera une perte de puissance et une contrainte exagérée sur les pièces composantes de la suspension.

Pour ajuster la tension, desserrer le boulon de retenue de roue de support arrière et les contre-écrous de boulon de réglage. Puis serrer ou desserrer les boulons de réglage situés du côté intérieur des roues de support arrière. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, voir le concessionnaire.

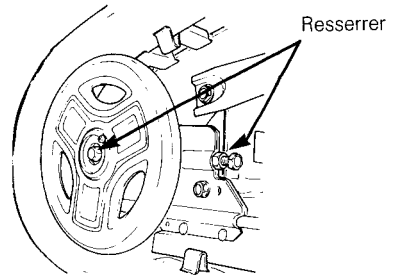


outils et vêtements éloignés de la chenille. S'assurer que personne ne se trouve à proximité du véhicule.

Pour aligner la chenille, arrêter le moteur, desserrer les boulons de retenue des roues de support arrière, desserrer les écrous et serrer le boulon de réglage du côté où la glissière est le plus loin des guides de chenille.



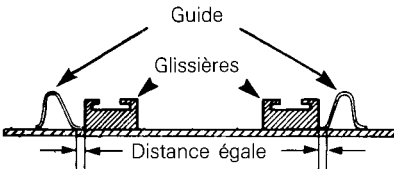
Resserrer les écrous de blocage et re-vérifier l'alignement. S'assurer de resserrer les boulons de retenue des roues de support arrière.



REMARQUE: Le réglage de la tension et celui de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

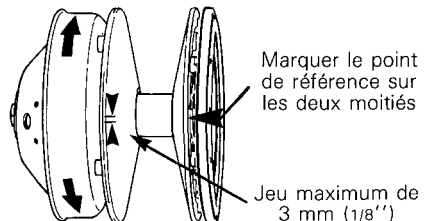
Alignement:

Faire démarrer le moteur et faire tourner lentement la chenille. Voir si celle-ci est bien centrée (distance égale de chaque côté entre le rebord des guides de chenille et les glissières).



Poulie motrice

Vérifier l'état de la douille de Duralon en mesurant le jeu de la demi-poulie coulissante. Pour ce, retenir la moitié intérieure et vérifier si la demi-poulie coulissante se déplace de plus de 3 mm (1/8") dans le sens des flèches. Si tel est le cas, voir le concessionnaire.



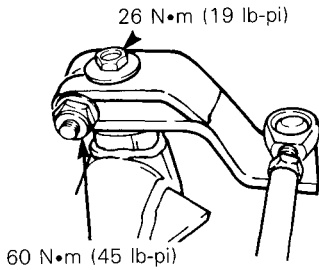
AVERTISSEMENT: Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds,

ATTENTION: Ne jamais faire fonctionner le moteur sans que l'amortisseur de vibration de la poulie motrice ne soit installé. Sinon, de graves dommages au moteur pourraient survenir.

Mécanisme de direction

Vérifier la solidité des éléments du mécanisme de direction (bras de direction, boulons et barres d'accouplement, etc...) et les resserrer au besoin.

Resserrer les boulons des bras de direction au couple indiqué ci-dessous:

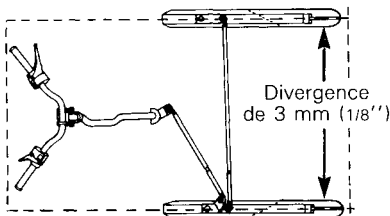


Vérifier l'état des lisses de ski et des skis. Les remplacer s'il sont plus qu'à demi-usés.

Réglage de la direction

Les skis doivent avoir une divergence de 3 mm (1/8"). Pour vérifier, mesurer la distance qui sépare les skis à l'avant et à l'arrière des lames-ressorts. Celle-ci doit être plus grande de 3 mm (1/8") à l'avant, lorsque le guidon est à l'horizontale.

IMPORTANT: Fermer l'avant des skis à la main, pour éliminer le jeu du mécanisme.



Pour ajuster:

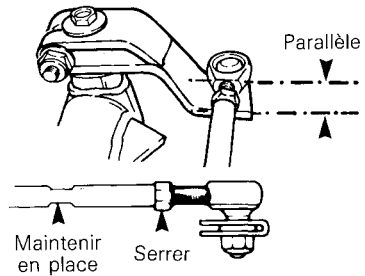
Dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus longue; tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à l'obtention de l'alignement prescrit, resserrer solidement les écrous.

Le guidon doit en outre être à l'horizontale lorsque les skis sont orientés vers l'avant.

Pour le régler:

Dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus courte, tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à ce que le guidon soit à l'horizontale; resserrer solidement les écrous.

AVERTISSEMENT: Le logement du joint à rotule sphérique doit être parallèle au bras de direction. Maintenir le bras de direction en place pendant le serrage des écrous.



Attaches du silencieux

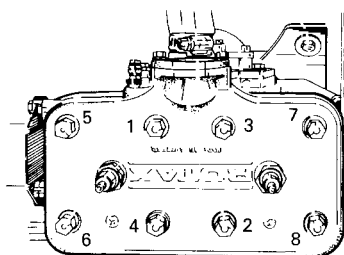
La tuyauterie d'échappement doit être solidement attachée. Vérifier les attaches. Remplacer les ressorts et/ou les resserrer au besoin.

ATTENTION: Ne pas rouler avec un véhicule dont le silencieux est débranché, sinon le moteur subira de graves dommages.

Écrous de culasse

Le moteur froid, s'assurer que le serrage des écrous de culasse présente un couple uniforme de 22 N•m (16 lb-pi).

Serrer dans l'ordre indiqué par l'illustration.



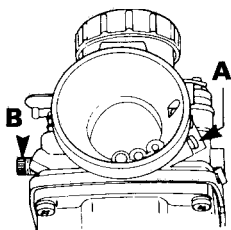
IMPORTANT: Cette vérification doit s'effectuer après les cinq premières heures de marche.

Écrous du support moteur

Vérifier la solidité des écrous. Les resserrer au besoin.

Réglage du carburateur

▼ **ATTENTION:** Ne jamais circuler lorsque le silencieux d'admission est débranché. Il pourrait en résulter de graves dommages au moteur.



A) Mélange du ralenti

Tourner complètement la vis du mélange du ralenti vers la droite (jusqu'à ce qu'une faible résistance se fasse sentir). la reculer ensuite de 1.5 tour.

B) Ralenti

Tourner la vis du ralenti vers la droite jusqu'à ce qu'elle vienne en contact avec le tiroir d'accélérateur puis lui faire effectuer deux (2) autres tours (réglage préliminaire). Démarrer et laisser réchauffer le moteur, puis régler le régime du ralenti à 1800-2000 tr/mn en tournant la vis du ralenti dans un sens ou dans l'autre.

▼ **ATTENTION:** Ne pas tenter de régler le régime du ralenti avec la vis du mélange du ralenti. Il pourrait en résulter de graves dommages au moteur. S'il est impossible d'obtenir le régime approprié, voir le concessionnaire.

Système à injection d'huile

État du filtre d'huile à injection

Vérifier l'état du filtre tous les mois. S'il est obstrué, le faire remplacer par votre concessionnaire.

▼ **ATTENTION:** Un filtre d'huile à injection obstrué causera une insuffisance d'huile vers le moteur et y occasionnera donc de sérieux dommages.

○ **REMARQUE:** Après toute période de remisage, il sera très important de faire remplacer le filtre d'huile et de faire vérifier le débit de la pompe d'injection par votre concessionnaire.

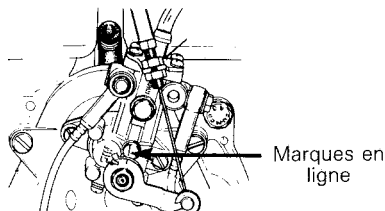
Réglage de la pompe à injection d'huile

Il est très important de régler la pompe avec précision. Tout retard à l'ouverture de la pompe peut entraîner de graves dommages au moteur.

▼ **ATTENTION:** Toujours effectuer le réglage du carburateur avant celui de la pompe à injection d'huile.

Pour vérifier le réglage:

Faire disparaître tout le jeu du câble d'accélérateur en serrant la manette d'accélérateur jusqu'à ce qu'une faible résistance se fasse sentir; la maintenir dans cette position. Les marques de réglage de la pompe et du levier doivent arriver vis-à-vis l'une de l'autre. Sinon, voir le concessionnaire.



○ **REMARQUE:** Le réglage de la pompe à injection doit être effectué par le **concessionnaire**.

Système de refroidissement

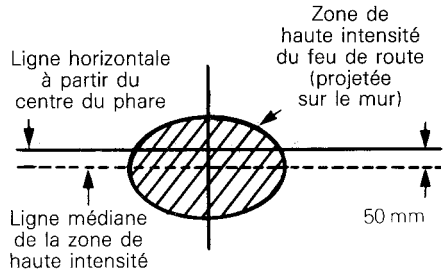
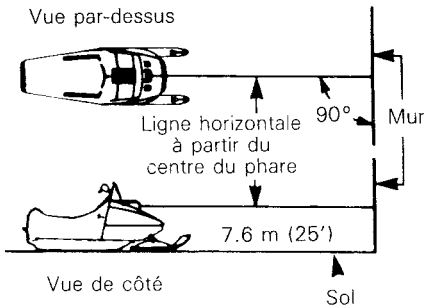
Vérifier l'état des boyaux et la solidité des brides.

Vérifier la force de la solution d'antigel à l'aide d'un densimètre, et s'assurer qu'elle peut résister aux températures les plus froides de votre région.

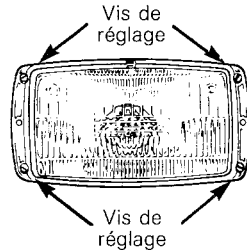
○ **REMARQUE:** Si la température du liquide de refroidissement dépasse les recommandations de 50°C - 95°C (120° - 200°F), bien nettoyer l'échangeur de chaleur avec un boyau (sous le châssis, au-dessus de la chenille).

Visée du faisceau

L'angle de visée du phare a déjà été réglé avant la livraison. Toutefois, si une correction est nécessaire, placer le véhicule sur une surface plane à environ 7.6 m (25') d'un mur ou d'un écran.



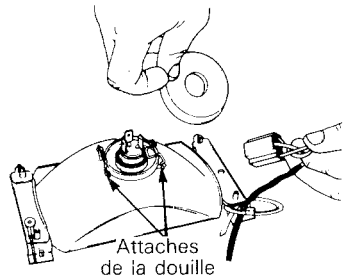
Pour effectuer un réglage, déposer les capuchons et serrer ou desserrer les quatre (4) vis de réglage.



Remplacement des ampoules

Si l'ampoule du phare est grillée, faire basculer le capot. Débrancher le connecteur du phare. Déposer l'enveloppe de caoutchouc, ouvrir les attaches de la douille et remplacer l'ampoule.

▲ **ATTENTION:** Ne jamais toucher des doigts à l'enveloppe de verre d'une ampoule halogène, sinon elle risquerait de griller aussitôt que le courant électrique la traversera.



Si le feu arrière est grillé, enlever la lentille rouge et remplacer l'ampoule.

Après avoir correctement réglé la suspension et allumé le feu de route, c'est-à-dire l'éclairage le plus puissant, s'assurer que le centre du faisceau lumineux du feu de route (zone de haute intensité) est à 50 mm (2") sous la ligne horizontale du phare. Le conducteur doit alors être assis sur son véhicule.

◆ **AVERTISSEMENT:** Toujours vérifier le fonctionnement de chaque feu après le remplacement des ampoules.

Inspection générale

Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y

REMISAGE

Lorsqu'une motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois (notamment en été), il faut la remiser convenablement et effectuer un certain nombre d'opérations: **remplacer les pièces défectueuses, lubrifier les pièces mobiles, nettoyer le carburateur et faire en sorte que, dans l'ensemble, le véhicule soit en ordre de marche lorsque le moment sera venu de s'en servir.**

◆ **AVERTISSEMENT:** N'effectuer que les opérations décrites dans le présent manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être à l'arrêt. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

Chenille

Examiner la chenille. S'assurer qu'elle n'est pas usée ou fendillée, qu'il n'y manque aucun guide, et que les tiges de renfort ne sont pas brisées. Faire tout remplacement nécessaire.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont la chenille est coupée, tordue ou endommagée.

Soulever l'arrière du véhicule et l'installer sur un chevalet. Pendant la période de remisage, la chenille ne doit pas être en contact avec le sol.

○ **REMARQUE:** Il faut tourner la chenille périodiquement (tous les 40 jours). Ne pas relâcher sa tension.

▼ **ATTENTION:** Pour éviter les dommages à la chenille, s'assu-

a pas de fils dénudés ou d'isolants défectueux. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords. Vérifier l'usure des skis et des lisses de ski.

rer que la température ne dépasse pas 38°C (100°F) dans l'endroit du remisage.

Suspension

Enlever la saleté et la rouille. Remplacer les glissières usées. Graisser toutes les composantes munies de raccords de graissage. Essuyer le surplus.

Skis

Nettoyer les skis et leurs ressorts. Graisser les jambes de skis aux raccords de graissage. Vérifier l'état des skis, des lisses et des ressorts. Les remplacer s'ils sont affaiblis ou plus qu'à demi usés.

Commandes

Huiler les articulations du mécanisme de direction. Vérifier la solidité des boulons d'accouplement, des bras de direction et des joints à rotule, etc. Les resserrer au besoin. Huiler les articulations métalliques du frein.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas lubrifier la gaine des câbles d'accélérateur et/ou de frein. Ne pas répandre d'huile sur les garnitures de frein.

Vaporiser un enduit protecteur non graisseux sur toutes les connexions et les interrupteurs électriques. À défaut, utiliser de la vaseline.

Carter de chaîne

Vidanger le carter et le remplir comme il se doit. Pour vidanger le carter, déposer son couvercle.

Poulie motrice

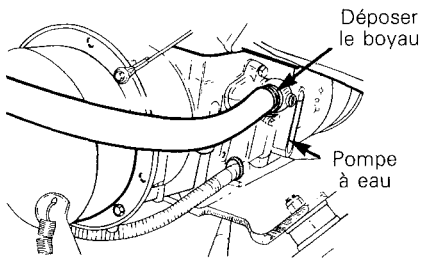
Faire vérifier et nettoyer la poulie motrice par le concessionnaire à la fin de chaque saison.

Système de refroidissement

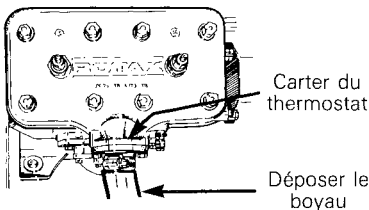
Vider le système de refroidissement et le remplir d'un mélange frais de liquide de refroidissement avant chaque période de remisage.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais vider ni remplir le système de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

Pour vider le système de refroidissement, déposer le boyau de la pompe à eau. Puis, déposer le bouchon du réservoir et soulever l'arrière du véhicule afin de vidanger l'échangeur de chaleur.



Lorsque le niveau du liquide de refroidissement est suffisamment bas, déposer le boyau du carter du thermostat.



▼ **ATTENTION:** Pour prévenir la formation de rouille dans le système de refroidissement, le remplir de la solution recommandée de 60% d'antigel et 40% d'eau.

○ **REMARQUE:** Toujours utiliser un antigel à l'éthylène-glycol (contenant des inhibiteurs contre la corrosion) spécifiquement recommandé pour les moteurs en aluminium.

Pour refaire le plein du système:

- Réinstaller le boyau de la pompe à eau.
- Remplir le réservoir jusqu'à ce que le liquide déborde au rebord de l'orifice du carter du thermostat.
- Remettre le boyau du carter du thermostat.

Continuer à verser le liquide dans le réservoir jusqu'à ce qu'il arrive à 25 mm (1") sous le goutlot.

Installer le bouchon du réservoir et démarrer le moteur; le faire tourner jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement et que le thermostat ouvre. Le laisser tourner quelques minutes de plus. Arrêter le moteur et vérifier le niveau du liquide dans le réservoir; remplir au besoin.

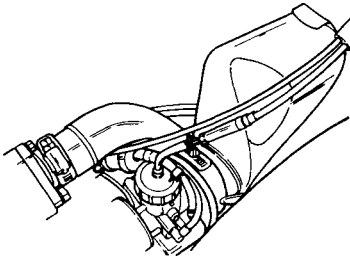
◆ **AVERTISSEMENT:** Lors de la dépose du bouchon du réservoir de liquide de refroidissement, toujours laisser échapper la pression en plaçant un chiffon sur le bouchon et en le dévissant partiellement (1ère encoche). Sinon, il pourrait s'ensuivre une perte de liquide et peut-être des brûlures graves.

Lubrification du moteur

L'intérieur du moteur doit être lubrifié afin d'empêcher la formation de rouille sur les parois de cylindre.

Pour effectuer les opérations de remisage moteur, procéder comme suit:

1. Faire démarrer le moteur et le laisser tourner au ralenti jusqu'à ce qu'il atteigne sa température de fonctionnement normale.
2. Arrêter le moteur, desserrer la bride et pousser le silencieux d'admission, redémarrer le moteur.



3. Introduire de l'huile à injection Bombardier dans le diffuseur du carburateur jusqu'à ce que le moteur s'étouffe.
4. Déposer les bougies et verser environ 85 ml (3 oz Imp. liq. 3 oz É.-U. liq.) d'huile dans les cylindres.
5. Faire tourner manuellement le moteur pour permettre au vilebrequin d'effectuer 2 ou 3 révolutions.
6. Réinstaller les bougies et le silencieux d'admission.

Ne pas faire fonctionner le moteur pendant la période de remisage.

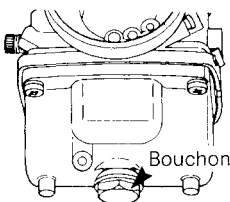
Réservoir à essence et carburateur

Déposer le bouchon et siphonner l'essence du réservoir.

AVERTISSEMENT: L'essence est un liquide inflammable et explosif. Toujours effectuer l'opération dans un local bien aéré. Ne pas fumer.

Pour empêcher la formation de dépôts, il faut assécher complètement le carburateur avant le remisage.

Une fois le réservoir à essence vidé, déposer le bouchon de vidange de la chambre du flotteur du carburateur. Vidanger le carburateur



Remettre le bouchon.

Vérifier tous les conduits de carburant; les remplacer au besoin.

Châssis

Nettoyer soigneusement le véhicule avec un détergent doux.

ATTENTION: Ne jamais nettoyer les pièces en plastique comme le réservoir à essence, le pare-brise, les commandes, etc. avec un détergent fort, un solvant, un détergent abrasif ou du diluant à peinture. Toujours utiliser un détergent doux ou de l'alcool isopropyl.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires.

Nettoyer le châssis. Pour la partie non-peinte en aluminium, utiliser du détergent pour aluminium et suivre les instructions inscrites sur le contenant.

Si la peinture du châssis est éraflée, faire les retouches nécessaires. Vaporiser de l'enduit protecteur sur toutes les pièces métalliques. Cirer le capot et la partie peinte du châssis.

REMARQUE: Ne cirer que les parties lustrées seulement. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage, de façon à le protéger de la poussière.

ATTENTION: Si le véhicule est remisé à l'extérieur, le recouvrir d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons ultra-violet du soleil.

Inspection générale

Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y a pas de fils dénudés ou d'isolants défectueux. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords.

REMARQUE: Déposer la courroie d'entraînement pour la durée du remisage.

MISE EN ORDRE

Pour vous simplifier la tâche, nous avons établi une liste des vérifications que vous ou votre concessionnaire aurez à effectuer après la période de remisage. En vous conformant aux recommandations qui sont faites dans cette section, vous vous assurerez de nombreuses heures de loisirs agréables et peu coûteux avec votre motoneige.

IMPORTANT: Observer les recommandations des passages marqués "avertissement" et "attention" qui s'appliquent aux dispositifs ou aux mécanismes à vérifier. Remplacer les pièces défectueuses avec des pièces d'origine Bombardier ou des équivalents approuvés.

VÉRIFICATIONS À EFFECTUER	PAR LE CONCESSIONNAIRE	●
	PAR LE PROPRIÉTAIRE	○
Changer les bougies*		○
Vérifier le niveau d'huile du carter de chaîne		○
Vérifier le niveau d'huile du réservoir de la valve rotative		○
Remplacer le filtre à essence (situé à l'intérieur du réservoir à essence)		○
Vérifier la tension et l'alignement de la chenille		○
Lubrifier la suspension		○
Vérifier la courroie d'entraînement et l'installer		○
Vérifier l'état et le fonctionnement du câble de l'accélérateur		○
Vérifier l'alignement des skis et l'état des lisses de ski		○
Vérifier le câblage (isolations des fils)		○
Vérifier l'état du câble du démarreur		○
Vérifier la solidité de tous les boulons, écrous et attaches		○
Faire le plein d'essence		○
Vérifier les joints d'étanchéité		●
Vérifier la force et le niveau du liquide de refroidissement		●
Remplacer le filtre d'huile à injection		●
Remplir le réservoir à huile du système d'injection		●
Vérifier l'état et le fonctionnement du frein		●
Régler l'allumage		●
Vérifier les poulies, les nettoyer et les lubrifier		●
Régler le carburateur		●
Régler la pompe d'injection d'huile		●

○ *REMARQUE: Avant de changer les bougies, il est recommandé de démarrer le moteur afin de brûler l'huile de remisage en se servant des vieilles bougies.

▼ ATTENTION: N'effectuer cette opération que dans un endroit bien aéré.

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

○ **REMARQUE:** Les causes probables sont inscrites en ordre décroissant de fréquence. La vérification doit par conséquent se faire dans le même ordre.

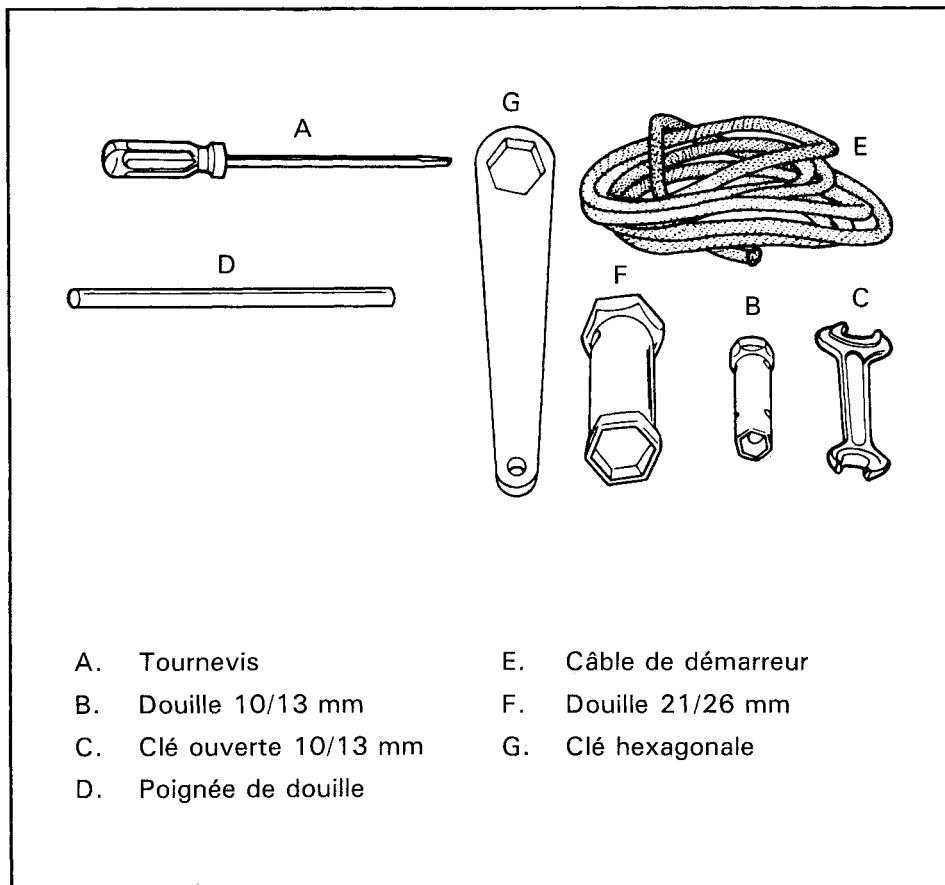
CONSTATATIONS	CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement	1. Le carburant ne parvient pas au moteur.	Vérifier le niveau d'essence et faire le plein. Vérifier si les conduits ne sont pas obstrués (cause 4)
	2. Moteur noyé.	Déposer les bougies humides et amener le commutateur d'allumage à la position ARRÊT. Faire tourner le moteur manuellement. Installer des bougies neuves. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, voir le concessionnaire.
	3. Bougies/allumage	Voir si les bougies sont encrassées ou défectueuses. Débrancher les bougies et les sortir. Brancher de nouveau les fils aux bougies et mettre celles-ci à la masse sur le moteur en prenant soin de les tenir éloignées de l'orifice . Effectuer l'opération de la mise en marche du moteur et voir s'il y a des étincelles. Sinon, remplacer les bougies. Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.
	4. Conduits de carburant obstrués (eau ou saleté)	Enlever le filtre à essence et le nettoyer; changer la cartouche filtrante au besoin. Vérifier l'état des conduits et la propreté du réservoir.
	5. Carburateur.	Voir le concessionnaire.
	6. Mauvais réglage de la pompe à injection.	Voir le concessionnaire.
	7. Réglage de l'allumage.	La synchronisation à l'allumage peut être défectueuse ou mal réglée. Voir votre concessionnaire.
	8. Compression insuffisante du moteur.	Un mélange de carburant trop pauvre peut provoquer l'usure excessive du moteur, causant ainsi une compression insuffisante. Voir immédiatement votre concessionnaire.
Le moteur ne tourne pas	1. Moteur grippé.	Consulter votre concessionnaire.

CONSTATATIONS	CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
Manque d'accélération ou de puissance du moteur	1. Bougies encrassées ou défectueuses.	Voir la cause no 3 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement".
	2. Conduits de carburant obstrués (eau ou saleté).	Vérifier le conduit de carburant. Voir la cause no 4 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement."
	3. Carburateur.	Voir votre concessionnaire.
	4. Allumage.	Vérifier d'abord les causes 2 et 3 ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement"). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire
	5. Moteur	Si vous ne pouvez déterminer exactement la cause, voir le concessionnaire.
Le moteur a des retours de flamme	1. Bougies.	Vérifier la cause no 3 ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement")
	2. Surchauffe du moteur.	Mélange trop pauvre au carburateur, Voir le concessionnaire.
	3. Allumage incorrect.	Voir le concessionnaire.
Le moteur n'atteint pas sa vitesse maximale	1. Courroie d'entraînement.	Vérifier si elle est usée ou défectueuse. La remplacer au besoin.
	2. Mauvais réglage de la chenille.	Vérifier la tension et l'alignement de la chenille. Ajuster selon les spécifications. Voir Entretien
	3. Moteur.	Vérifier les causes 1 à 5 ("Manque d'accélération ou de puissance du moteur").
	4. Mauvais alignement des poulies.	Voir le concessionnaire.

OUTILS

L'équipement de série de chaque motoneige neuve comprend une trousse à outils: tournevis, clés, câble de démarrage de démarrage de rechange, etc...

Outils standard



- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| A. Tournevis | E. Câble de démarreur |
| B. Douille 10/13 mm | F. Douille 21/26 mm |
| C. Clé ouverte 10/13 mm | G. Clé hexagonale |
| D. Poignée de douille | |

FICHE TECHNIQUE

MOTEUR

Type	462
Nombre de cylindres	2
Alésage	69.5 mm (2.736")
Course	61 mm (2.401")
Cylindrée	462.8 cm ³ (28.24 po ³)
Taux de compression corrigé	6.7:1
Régime maximum	7200 tr/mn
Type de carburateur	Mikuni VM 34
Réglage du carburateur:	
– mélange du ralenti	1 1/2 tour
– ralenti	1800-2000 tr/mn
Réservoir à huile de la valve rotative	– SI 568 ml – Imp./É.-U. 20 onces (app.)
Contenance du système de refroidissement	– SI 4.54 litres – Imp. 4.0 pintes – É.-U. 4.8 pintes
Mélange antigel/eau	60/40
Thermostat	43°C (110°F)
Bouchon de radiateur	13 lb
Couples de serrage:	
– écrous de culasse	M8: 22 N•m (16 lb-pi)
– écrous du carter	M8: 22 N•m (16 lb-pi) M6: 9 N•m (6 lb-pi)
– écrou du volant magnétique	M22: 95 N•m (70 lb-pi)
– écrous carter/support moteur	M10: 38 N•m (28 lb-pi)
– boulons du collecteur d'échappement	M8: 22 N•m (16 lb-pi)
– boulons du démarreur électrique	M8: 22 N•m (16 lb-pi) M5: 4 N•m (3 lb-pi)

CHÂSSIS

Longueur hors tout	266.7 cm (105")
Largeur hors tout	96.5 cm (38")
Hauteur hors tout	96.5 cm (38")
Écartement des skis (centre en centre)	81.9 cm (32.25")
Alignement des skis (divergence)	3 mm (1/8")
Couples de serrage:	
– boulon bras de direction/jambe de ski	43 N•m (32 lb-pi)
– colonne de direction/guidon	26 N•m (19 lb-pi)
Poids	191.8 kg (422 lb)
Surface portante	6645 cm ² (1030 po ²)
Pression au sol	2.82 kPa (.409 lb/po ²)

ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT

Chenille:	
— largeur	38.1 cm (15'')
— longueur	289.5 cm (114'')
— tension	13 mm (1/2'') de distance entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille.
— alignement	Distance égale entre les bords des guides de chenille et les glissières.
Rapport d'engrenages	21/37
Courroie d'entraînement	
— numéro	414 5233 00
— largeur MAX.	34.92 mm (1.375'')
— largeur MIN.	31.74 mm (1.250'')
Contenance du carter de chaîne	200 mL (7 oz)

CIRCUIT ÉLECTRIQUE

Éclairage (puissance)	12 V. 140 watts or 12 V. 160 watts
Ampoule:	
— phare	60/55 W (halogène - H4)
— arrière/arrêt	5/21 W
— indicateur de vitesse	5W
— compte-tours	5W
Fusible:	
— compte-tours	0.1 A
Bougie:	
— type	NGK BR8ES
— écartement	0.4 mm (0.016'')
Réglage de l'allumage:	
— marque de réglage (A.P.M.H.)	140W: 2.52 mm (.099'') (21°) 160W: 1.76 mm (.069'') (17.5°)
— réglage à la lampe stroboscopique	6000 tr/mn

CARBURANT

Type d'essence	Ordinaire avec ou sans plomb
Contenance du réservoir	— SI 28.64 litres
	— Imp. 6.3 gallons
	— É.-U. 7.56 gallons
Huile à injection	
— type	Huile à injection Bombardier pour motoneiges
— contenance du réservoir	— SI 2.55 litres
	— Imp. 2.25 pintes
	— É.-U. 2.70 pintes

FREIN

Type	À disque, autoréglable
Épaisseur minimum des garnitures	3 mm (1/8'')
Réglage de la manette	Distance d'au moins 13 mm (1/2'') entre la manette et la poignée du guidon lorsque le frein est actionné à fond.

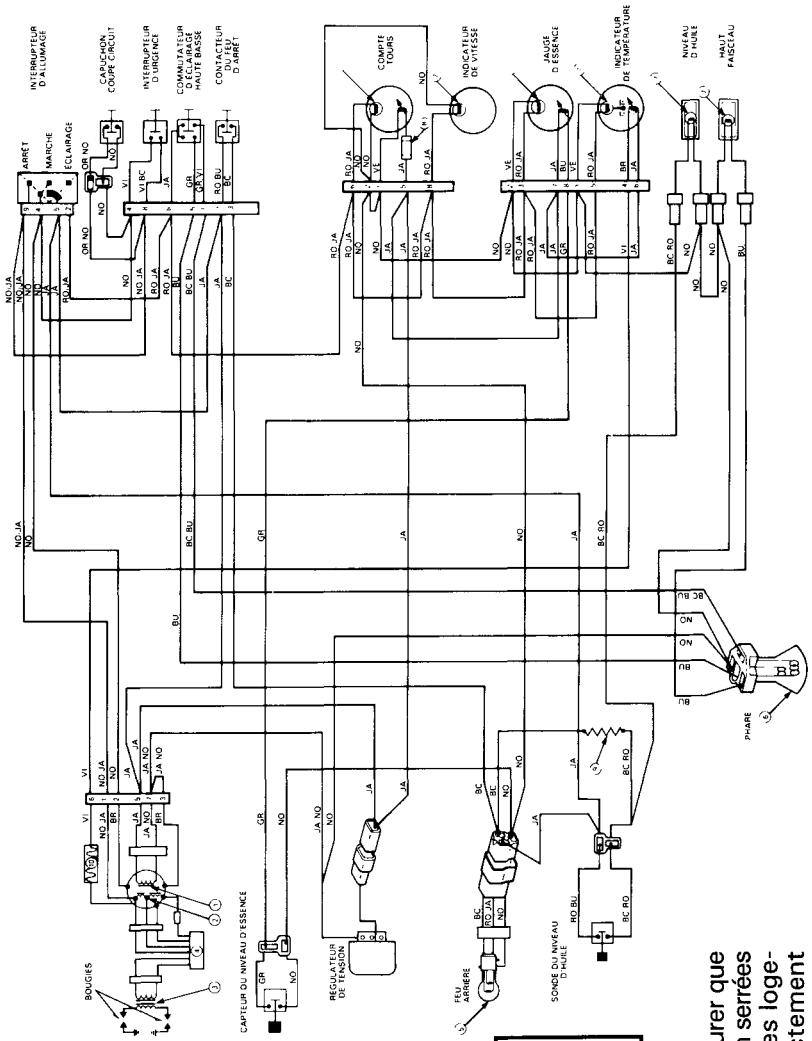
Bombardier Inc. se réserve le droit d'effectuer des changements dans le dessin et les caractéristiques de ses véhicules, et/ou d'y effectuer des apports ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer lesdites opérations sur les véhicules déjà fabriqués.

SCHÉMA DE CÂBLAGE

SS25

Sonic

- ① BOBINE D'ÉCLAIRAGE
- ② GÉNÉRATRICE D'ALLUMAGE
- ③ BOBINE D'ALLUMAGE
- ④ AMPLIFICATEUR
- ⑤ LAMPE 5-21W
- ⑥ LAMPE 60-60W
- ⑦ LAMPE 5W
- ⑧ FUSIBLE 0.1 A
- ⑨ RÉSTANCE 30
- ⑩ SONDE DE CHALEUR



CODE DES COULEURS	
NO	— NOIR
BC	— BLANC
RO	— ROUGE
BU	— BLEU
JA	— JAUNE
VE	— VERT
GR	— GRIS
VI	— VIOLET
OR	— ORANGE
BR	— BRUN

AVERTISSEMENT: S'assurer que toutes les coses sont bien serrées au bout des fils et que tous les logements de raccord sont correctement fixés.

UNITÉS DE BASE

MESURE	UNITÉ	SYMBOLE
longueur	mètre	m
masse	kilogramme	kg
liquide	litre	l
température	Celsius	°C
pression	kilopascal	kPa
couple de serrage	Newton mètre	N•m
vitesse	kilomètre par heure	km/h

PRÉFIXES

PRÉFIXE	SYMBOLE	SIGNIFICATION	VALEUR
kilo	k	mille	1,000
centi	c	un centième de	0.01
milli	m	un millième de	0.001

Le système international d'unités (SYSTÈME INTERNATIONAL) a pour abréviation "SI" dans toutes les langues.

NOTES

NOTES

CHANGEMENT D'ADRESSE/ TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Tout changement d'adresse ou tout transfert de propriété doit être signalé au fabricant. Pour ce, remplir et retourner la carte appropriée.

AVIS À TOUS LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES: Lors d'un transfert de propriété, assurez-vous de recevoir, de l'ancien propriétaire, la carte d'enregistrement de garantie du véhicule (copie cartonnée). Aussi, inclure une photocopie de cette carte d'enregistrement avec le formulaire du transfert de propriété.



CHANGEMENT D'ADRESSE

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ANCIENNE ADRESSE:

NOM		

NO	RUE	APP

VILLE	ÉTAT/PROVINCE	CODE POSTAL

NOUVELLE ADRESSE:

NOM		

NO	RUE	APP

VILLE	ÉTAT/PROVINCE	CODE POSTAL



TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les droits de propriété de ce véhicule sont transférés

DE:

NOM		

NO	RUE	APP

VILLE	ÉTAT/PROVINCE	CODE POSTAL

À:

NOM		

NO	RUE	APP

VILLE	ÉTAT/PROVINCE	CODE POSTAL



BOMBARDIER INC.

CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE
VALCOURT, QUÉBEC
CANADA, JOE 2L0

BOMBARDIER INC.

CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE
VALCOURT, QUÉBEC
CANADA, JOE 2L0

